

Sommaire

N°4

Juillet-Août 2003

Les Carnets du Temps

Revue du Centre d'enseignement supérieur aérien

Publication du
**Centre de documentation
du Centre d'enseignement
supérieur aérien**
1, place Joffre, 75007 PARIS

Directeur de la publication :
GBA Christian Tisserand

Rédacteur en chef :
Lt Jean-Christophe Pitard-Bouet

Rédacteur en chef adjoint :
Adc Philippe Paillard

Comité rédacteur :
Cne Canepa Romain
Cne Pirotais Franck
Lt Muriel Berger
St Chevalier Christèle
Asp Furio Roxane
Adj Maron Laurent
Sgt Périolat Jérôme
Sgt Lanzeray Stéphane
Sgt Chopin Christelle
M^{me} Jabot Caroline
M^{le} Al Reubae Marina

**Informatique éditoriale
et fabrication :**
Adc Christian Noël
M. Philippe Bucher

Crédits photographiques :
Fonds documentaire de la
bibliothèque du CESA

Correspondance :
CESA - BP 43
00445 ARMÉES
Tél. : 01 44 42 80 64
Fax : 01 44 42 80 10

Photogravure et impression :
Atelier de reproduction de
l'armée de l'air
26, boulevard Victor -
00450 ARMÉES

Direction :
St Frédéric Ciavaldini

Tirage 4 100 exemplaires

**TOUS DROITS DE
REPRODUCTION RÉSERVÉS**

Relations internationales

Le Péronisme 4

Géopolitique

Le problème kurde pour la Turquie 6

Économie

Le Produit intérieur brut (PIB) 8

Institutions

La Convention européenne 10

Droit

La responsabilité pénale des militaires 12

Histoire littéraire

Le naturalisme chez Zola 14

Philosophie

Le Stoïcisme 16

Pensée politique

Auguste Comte 18

Histoire de l'aéronautique

Général Martial VALIN 20

Histoire

L'Empire ottoman (2^e partie) 22

Stratégie

Warden 24

Au fil de la plume 26



Le peronisme



Sans le renoncement de Carlos Menem, le deuxième tour de l'élection présidentielle en Argentine aurait vu s'affronter, pour la première fois depuis la fondation du mouvement péroniste en 1947, deux candidats se réclamant de l'héritage du général Juan Domingo Perón. En outre, les trois candidats péronistes du premier tour ont recueilli près de 60 % des suffrages, preuve de la vitalité de ce courant politique qui prône le « justicialisme ».

Arrivé au pouvoir en 1943 à la faveur d'un coup d'état militaire dont il fut l'un des instigateurs, Perón fit ses premières armes au ministère du Travail où il s'attira la sympathie d'un monde ouvrier sensible aux mesures sociales qu'il instaura : augmentation des salaires, généralisation des contrats collectifs, diminution des heures de travail, institution du treizième mois. Perón devint rapidement le personnage central du gouvernement au point de cumuler deux portefeuilles ministériels (ministères du Travail et de la Guerre), mais aussi la vice-présidence.

Le 9 octobre 1945, il fut néanmoins écarté du pouvoir par le courant modéré qui dut, toutefois, s'incliner face à la pression populaire qui réclama son retour et qui le porta à la présidence lors des élections du 26 février 1946.

Le nouveau régime connut dans ses premières années un immense enthousiasme populaire, entretenu par l'inlassable propagande d'Eva Duarte Perón, la femme du président.

Perón développa une politique inspirée du corporatisme mussolinien dont il avait pu étudier les réalisations au cours d'une mission d'études accomplie en

Europe en 1939. Il rejeta le libéralisme économique et le socialisme. Tout en maintenant la propriété privée et la libre entreprise, son gouvernement renforça le poids économique de l'État en s'arrogeant la mainmise sur le crédit par l'intermédiaire de la Banque centrale, en s'assurant du monopole du commerce extérieur et en procédant à de coûteuses nationalisations. Sur le plan social, le régime courtisa les ouvriers et le prolétariat urbain qui étaient les principaux bénéficiaires de la fondation Eva Duarte Perón, dont le financement était assuré par l'abandon obligatoire de deux journées de salaire. Les réformes les plus spectaculaires furent l'augmentation massive des salaires, l'organisation de la Sécurité sociale, les retraites pour les vieux travailleurs et les tribunaux du travail. Enfin, les femmes reçurent le droit de vote.

Mais, dès le début des années cinquante, le système péroniste se grippa. La baisse de la production agricole – causée par une politique économique privilégiant l'industrie à l'agriculture qui contribuait pourtant fortement à la balance commerciale argentine –, le coût des nationalisations, la mauvaise gestion de ces entreprises et la corruption engendrèrent une importante crise économique et financière qui eut raison du président argentin. Celui-ci perdit le soutien de l'Église, en raison d'une politique poussée de laïcisation qui aboutit à la séparation de l'Église et de l'État, à la suppression de l'enseignement confessionnel dans les écoles publiques et à l'excommunication de Juan Perón. En outre, sa femme Evita disparut le 26 juillet 1952.

Renversé par un coup d'état le 19 septembre 1955, Perón retrouva le pouvoir à la faveur des élections de mars 1973. Toutefois, il ne put fédérer les divers courants composant le Front justicialiste. Interdit durant la dictature militaire de 1976 à 1983, le péronisme renoua avec le pouvoir en mai 1989 avec la victoire à l'élection présidentielle de Carlos Menem.

Bibliographie

- Le péronisme : histoire de l'exil et du retour*, Gérard Guillerm, Publications De La Sorbonne, 1989.
Les populismes dans le monde, Guy Hermet, Fayard, 2001.
Le roman de Perón, Thomas Eloy Martinez, Robert Laffont, 1998.
Evita, le destin mythique d'Eva Perón, David Le Lait, Payot, 1997.
Eva Perón, Alicia Dujovne Ortiz, Grasset, 1997.



La Turquie et la question kurde

La question kurde est séculaire. Au XVI^e siècle, les Empires ottoman et safavide s'opposaient déjà pour le partage des régions kurdes. Actuellement, la population kurde est estimée à 25 millions, répartie essentiellement sur 5 pays. Pour la Turquie, la question kurde est un enjeu d'autant plus fondamental que près de 1/5^e de sa population est kurde. Ankara redoute qu'une éventuelle reconnaissance de l'identité kurde remette en cause les principes fondateurs de la République turque.

Les tribus kurdes disposaient au sein de l'Empire ottoman d'une relative autonomie. L'avènement de la République turque sur les ruines de ce dernier en 1923 s'inscrit dans une logique de rupture. Mustapha Kemal, le père de la Turquie moderne, rejette le modèle pluri-ethnique ottoman au profit du concept occidental d'État nation. À ce concept, le régime kémaliste fait concorder une citoyenneté turque, exempte de toute référence raciale, qui accorde aux Kurdes les mêmes droits qu'aux Turcs mais qui nie également toute identité kurde. Ainsi, en 1924, la Turquie interdit les écoles, associations et publications kurdes. Les révoltes kurdes ponctuent l'Histoire de la Turquie. Les accrochages avec le PKK¹, organisation kurde aux revendications indépendantistes mais aussi marxistes, matérialisent la phase contemporaine de ce conflit. Depuis 1984, on estime que les combats ont fait plus de 27 000 morts. Les autorités turques contestent toujours l'existence d'un problème kurde et le réduisent aux problèmes de terrorisme et de retard économique.

Malgré cela, la question kurde ne se limite pas exclusivement pour la Turquie à une affaire intérieure. Pour lutter contre les bases arrières du PKK, implantées en Irak, Ankara s'est consenti un droit de poursuite en territoire irakien. Au besoin, elle sollicite l'appui de factions kurdes rivales, notamment celui du PDK². Durant les années quatre-vingt-dix, la Turquie voit alors dans l'autonomie du Kurdistan irakien vis-à-vis de Bagdad une plus grande latitude pour mener ses opérations antiterroristes. En 1995, lors de l'opération « Acier », plus de 36 000 soldats turcs franchissent la frontière irakienne. L'effondrement programmé du régime de Saddam Hussein modifie les positions de la diplomatie turque. En effet, Ankara craint



Le PIB

Le Produit Intérieur Brut (PIB) est un indicateur permettant de **mesurer la production de richesses réalisée au cours d'une année**. Cet indicateur, que la comptabilité nationale appelle un agrégat, est utilisé pour mesurer le poids économique d'un pays. Trois approches existent pour définir de manière plus complète le PIB :

- **Approche activité** : analyse le PIB comme la somme des valeurs ajoutées brutes de toutes les branches d'activités.
- **Approche produit** : définit le PIB comme la somme de la demande intérieure (dépenses de consommation finale des ménages + investissements des entreprises résidentes), et du solde extérieur en biens et services (exportations – importations).
- **Approche par les revenus** : permet de refléter le PIB comme l'addition des revenus et des impôts perçus (TVA ou droits de douanes).

Le **PIB sert de référence pour des comparaisons internationales**, pourtant les méthodes de comptabilisation doivent être harmonisées pour améliorer l'interprétation des agrégats économiques. Les hypothèses diffèrent d'un pays à l'autre. Des travaux au sein de l'ONU ont apporté une normalisation des définitions et des méthodes comptables. Car de la précision du calcul du PIB dépend en outre l'hypothèse de croissance pour l'année à venir; hypothèse de croissance qui sert de base aux gouvernements pour déterminer une politique budgétaire. Pourtant **cet indicateur ne reflète pas toute l'activité d'un pays**. En effet, la fraude et l'évasion fiscale sont évincées de cette évaluation globale. Les statisticiens déterminent donc un niveau moyen de fraude et prennent en compte l'économie souterraine. De plus, ils évaluent la production « domestique » c'est-à-dire le travail effectué pour des besoins familiaux.

Dans ces approches, le **PIB apparaît comme un indice quantitatif de croissance interne**. Souvent, la comparaison spatiale et temporelle s'établit sur le rapport PIB/habitant, indicateur de bien-être ou indicateur de richesse par tête. Un tel classement n'est pas représentatif car la qualité du système de santé publique ou de l'éducation ne sont pas pris en compte. D'autre part, le panier standard servant de référence amorce le double problème de l'unité monétaire et de l'évolution des comportements sociaux. Même si l'Europe dispose d'une monnaie unique, l'euro n'est pas la monnaie

de référence internationale. La comparaison du PIB de la France au PIB des États-Unis est hasardeuse si l'on se contente de prendre en compte le taux de change (parité entre l'euro et le dollar). La solution est d'appliquer la méthode de **la parité des pouvoirs d'achats (PPA)**. Alors, la PPA du dollar par rapport à l'euro est le prix que l'on doit payer en France et en euros pour acquérir un produit qui coûte un dollar aux États-Unis. Cependant, le niveau de vie et les modes de vie sont foncièrement divergents du Nord au Sud. Le PIB comme indicateur de bien-être renferme des limites, et les économistes ont mis en œuvre **un indicateur de développement humain (IDH)** :

- la longévité, c'est-à-dire l'espérance de vie à la naissance,
- le niveau d'éducation mesuré par le taux d'alphabétisation des adultes et par le taux de scolarisation des enfants,
- le niveau de vie (PIB/habitant) réel corrigé selon la méthode de la PPA.

La démarche de l'IDH présente l'intérêt de montrer que le développement ne peut être ramené au PIB, et que, s'il ne se réduit pas à du quantitatif, il peut néanmoins être quantifié.

Mais le PIB dans la zone euro mérite une attention particulière. La problématique monétaire a été résolue par l'adoption de la monnaie unique. Cependant, une nouvelle difficulté apparaît : celle du **pacte de stabilité et de croissance (PSC)**. Signé par les États membres de la zone euro, il borne les déficits publics à la limite des 3% du PIB et la dette publique à 60% du PIB. Si l'on ne revient pas sur la nécessité de contrôler le niveau d'endettement public au niveau national, la critique porte surtout sur le non respect et sur la contrainte de ces règles. Les **critères de Maastricht** ont un effet pervers : celui de **préférer une politique de gestion des déficits**, plutôt que de **favoriser une politique expansionniste en terme de PIB et d'emplois**. Lorsqu'une nation connaît une forte croissance économique, les recettes fiscales sont plus importantes par un effet volume. Elles doivent être nécessairement utilisées pour réduire les déficits et non pour accroître les dépenses publiques visant à pérenniser le cercle vertueux de l'expansion. En période de récession, les marges de manoeuvre des gouvernements européens sont donc réduites. Une réforme du PSC semble inévitable. Enfin, la forte dépréciation du dollar, auto-entretenue par la Réserve Fédérale Américaine, provoque une fuite des capitaux qui viennent se placer en Europe, maintenant ainsi un euro fort. De plus, nos entreprises se trouvent pénalisées car les exportations, point fort de l'économie européenne, après conversion en dollar, ne sont pas compétitives sur le territoire américain. L'Europe de ce fait se trouve exclue de la reprise éventuelle de consommation outre-atlantique. Les taux de croissance sont sans cesse revus à la baisse, soit une prévision pour la France de + 0,8% contre + 1,2% en début d'année.



La Convention européenne

La Convention européenne a eu un triple défi à relever : **réformer les institutions européennes, rendre l'Union plus proche des citoyens et doter l'Europe d'une Constitution.** En somme, elle avait pour objectif de réfléchir sur l'avenir d'une Union de plus en plus large et de faire des propositions concrètes quant à son rôle, son fonctionnement et son évolution futurs. Le traité de Nice en décembre 2000 devait redessiner l'architecture de l'Union européenne. Malheureusement, aucun pays n'a réussi à s'entendre sur ce point, chacun défendant son pré carré national au détriment de l'intérêt général. « Nice » a donc généralement déçu dans son aboutissement.

Suite à cet échec, conscients de leur incapacité à réformer les institutions, les chefs d'État et de gouvernement ont ainsi accepté d'ouvrir la procédure de révision des traités à de nouveaux acteurs. Ainsi, le Conseil européen, dans sa déclaration de Laeken en décembre 2001, a décidé la création « *d'une Convention sur l'avenir de l'Europe* », rebaptisée « *Convention européenne* » en en fixant l'organisation des travaux et en en énumérant les questions fondamentales. Présidée par Valéry Giscard d'Estaing et deux vice-présidents, Giuliano Amato (Italie) et Jean-Luc Dehaene (Belgique), la Convention européenne a été chargée de penser l'Europe du XXI^e siècle, en concentrant principalement ses efforts sur la menace d'une paralysie institutionnelle et sur les partages des compétences dans une Europe élargie à 25 pays membres.

Un travail en trois étapes

C'est une innovation en la matière. Cette Assemblée, composée de 105 « conventionnels » issus de 28 pays, a rassemblé des représentants des Parlements nationaux et des gouvernements, du Parlement européen et de la Commission. Y sont représentés les pays membres de l'Union européenne mais également les pays candidats à une adhésion. Elle s'est réunie pour la première fois le 28 février 2002 à Bruxelles.



Les travaux se sont déroulés en trois phases. La première fut une phase d'écoute et de consultation. La réflexion et le débat devant être aussi large que possible, il a été jugé important d'impliquer activement les citoyens des différents États. La Convention a ainsi auditionné les Européens sur leurs souhaits et sur leurs attentes : comment imagineraient-ils l'Europe dans 50 ans ? Souhaiteraient-ils une Europe homogène ou une Europe préservant sa diversité en respectant les identités historiques et culturelles ?

À la deuxième étape, les « conventionnels » ont synthétisé les débats afin de faciliter la réflexion autour de six thèmes : le rôle de l'Europe, la répartition des compétences, la simplification de la machine européenne, l'efficacité et la légitimité démocratique des institutions, la place et la voix de l'Europe dans le monde et la création d'une Constitution.

La troisième phase est celle des propositions. Après 15 mois de travaux, les « conventionnels » ont présenté leurs résultats, élaborés sur les bases d'un consensus, au Conseil européen de Thessalonique en Grèce, les 20 et 21 juin.

Un projet encore fragile

Il s'agissait d'obtenir un avis global des chefs d'État et de gouvernement sur ce projet de Constitution. Lors de ce rendez-vous, il était question d'aborder, entre autres, la réforme de la Commission réduite à 15 commissaires, la création d'un poste permanent de président au sein du Conseil européen, l'élection d'un ministre des Affaires étrangères, le renforcement des pouvoirs du Conseil des ministres et du Parlement européen. Il était aussi question de s'entendre sur l'organisation de la prochaine Conférence intergouvernementale, chargée d'adopter le texte final à l'automne 2003 par les 25 pays membres. Si tout se passe sans embûches, la réforme des institutions n'entrera en vigueur qu'en 2009 et celle de la Constitution en 2006. Mais sur ce dernier point, rien n'est encore assuré car ce projet reste, dans son ensemble, fragile. Pour preuve, il s'est avéré, lors de la préparation des travaux, que des « conventionnels » de certains pays comme l'Espagne avaient davantage défendu leurs acquis que négocié l'avenir de l'Europe.

La responsabilité pénale des militaires

Napoléon disait « *la justice est une en France, on est citoyen avant d'être soldat* ». C'est pourquoi les militaires sont soumis aux mêmes juridictions que les citoyens, sauf en temps de guerre puisqu'ils sont renvoyés devant les tribunaux territoriaux des forces armées ou les juridictions militaires aux armées.

Chapitre 1 - Les principes généraux

Section 1 - La faute civile

Attitude d'une personne qui par négligence, imprudence ou malveillance ne respecte pas son devoir de ne causer aucun dommage à autrui (art 1382 et ss du Code Civil). L'auteur de cette faute s'oblige à verser à la victime un dédommagement.

Section 2 - La faute disciplinaire

En application des articles 395 du code de justice militaire et 27 de la loi du 13 juillet 1972 portant statut général des militaires, l'autorité militaire peut sanctionner les fautes commises par les militaires au moyen de punitions disciplinaires, de retrait d'une qualification professionnelle et de sanctions statutaires.

L'arrêt Thepaz (TC 14 janvier 1935) a posé le principe de l'indépendance entre la faute disciplinaire et la faute pénale.

Section 3 - La faute pénale

- Article 121-1 : « *nul n'est responsable pénalement que de son propre fait* ». Sauf exception, une faute personnelle engage la responsabilité de son auteur.
- Article 121-3 : « *il n'y a point de crime ou de délit sans l'intention de le commettre* ».

Cet article permet de classer les infractions en deux catégories : les infractions intentionnelles et les infractions non intentionnelles. Les premières sont caractérisées par la volonté de commettre l'acte délictueux, les secondes sont celles évoquées dans la loi Fauchon du 10 juillet 2000 qui résultent d'une absence de volonté de commettre un acte délictueux.



Parallèlement existent les faits justificatifs qui assurent l'impunité à l'auteur de l'infraction :

- **Légitime défense** : article 122-5 et 122-6 du CP. Elle consiste dans le droit de repousser par la force une agression imminente et injuste. Cette riposte concerne une atteinte envers soi-même ou autrui ou en cas d'atteinte à un bien.

- **L'ordre de la loi** : article 122-4 du CP : « *n'est pas pénalement responsable la personne qui accomplit un acte prescrit ou autorisé par des dispositions législatives ou réglementaires* ».

- **Le commandement de l'autorité légitime** : article 122-4 du CP. Si l'ordre est manifestement illégal, le subordonné ne doit pas obéir, « *théorie des baïonnettes intelligentes* ».

Le statut général des militaires, article 15 et le RDG des armées, article 8, disposent que le subordonné ne doit jamais exécuter un ordre manifestement illégal ou contraire aux règles du droit international applicable dans les conflits armés.

- **L'état de nécessité** : article 122-7 du CP. La personne commet une infraction pour sauvegarder un bien ou un droit ou pour écarter un danger.

Chapitre 2 - La faute non intentionnelle commise dans l'exécution du service

Section 1 - La faute non intentionnelle

L'article 121-3 du CP prévoit 2 sortes de fautes non intentionnelles : la faute d'imprudence ou de négligence et la faute de mise en danger délibérée.

A) La faute d'imprudence ou de négligence

Elle consiste à ne pas avoir pris les précautions qui auraient empêché le dommage de survenir. Cependant, les militaires, auteurs dans leur fonction d'une faute non intentionnelle peuvent bénéficier d'une protection supplémentaire prévue par l'article 16.1 de la loi du 13 juillet 1972 portant statut général des militaires. Les militaires ne peuvent être condamnés que s'il est établi qu'ils n'ont pas accompli les diligences normales compte tenu de leur compétence, du pouvoir et des moyens dont ils disposaient, ainsi que des difficultés propres aux missions que la loi leur confie.

B) Mise en danger délibérée

Introduite en 1994 dans le CP, elle consiste en la prise consciente d'un risque de provoquer, en adoptant un comportement prohibé, un résultat dommageable sans pour autant vouloir ce résultat.



Le naturalisme chez Zola

Dès le début du 18^e siècle, ce dérivé savant de « naturel » avait désigné le système symbolique, et notamment mythologique d'interprétation des phénomènes de la nature. Vers le milieu du siècle, le terme naturalisme s'emploie pour définir les théories excluant toute causalité surnaturelle. Au 18^e siècle, le mot s'emploie aussi en sciences pour désigner le caractère naturel de quelque chose, d'un phénomène. Peu à peu, ce terme tombe en désuétude jusqu'en 1857 où la *Revue Moderne* publie un texte du critique d'art Castagnary, qui qualifie la peinture de Courbet de naturaliste ; le sens en est ici : peintre traitant de la nature avec réalisme.

Zola, au nom de la modernité, rejette le romantisme « *démodé comme un jargon que nous n'entendons plus* » (*Mes Haines*). Il faut noter que c'est au nom de cette même modernité que les romantiques étaient partis en guerre contre les classiques. Zola poursuit le but d'une **littérature scientifique** qui « *obéisse à l'évolution générale du siècle* » (*Le Roman expérimental*). En se rendant au Congrès scientifique de France en 1866, Zola adresse un mémoire qui met en rapport roman naturaliste et épopée. Or le genre épique fut très développé dans la culture gréco-romaine : on reconnaît donc l'influence du déterminisme* défini par Taine dans ses œuvres de critique littéraire, influence reconnue par Zola. Ce dernier applique la démarche de Taine : « *la race, le milieu, le moment et la faculté maîtresse* » à la technique romanesque qui est ainsi transformée en « *étude du tempérament et des modifications profondes de l'organisme sous la pression des milieux et des circonstances* » (préface de la deuxième édition de *Thérèse Raquin*). C'est dans cette préface qu'il parle pour la première fois d'un « groupe d'écrivains naturalistes ».

Le **naturalisme** consiste en fait en la **recherche des causes du vice dans l'hérédité** et Zola va s'élever contre le romantisme en donnant trois définitions importantes sur le classicisme, le romantisme, le réalisme :

- Écran classique : écran qui rend les couleurs que l'auteur veut bien donner.
- Écran romantique : écran qui rend aveugle l'intelligence et qui cache la vérité.
- Écran réaliste : écran qui donne la vision la plus objective.

Le romancier naturaliste est alors « *observateur et expérimentateur* ». L'observateur accumule des renseignements sur les milieux sociaux, sur les conditions de vie et d'environnement. Il va cerner d'aussi près que possible une réalité qu'il va tenter de transposer dans la réalité du langage. Puis l'expérimentateur prend le relais, organisant les faits recueillis, montant en quelque sorte un mécanisme où tout s'enchaîne en fonction de la double détermination de l'hérédité et du milieu. Le personnage naturaliste est moins la marionnette d'un créateur que celle d'un système et d'une méthode. Le romancier naturaliste a un but moral. Zola écrit : « *Nous sommes les juges d'instruction des hommes et de leurs passions, c'est-à-dire des moralistes expérimentateurs.* »

On peut se demander ce que devient l'écriture naturaliste dans cette perspective qui est plus scientiste que scientifique, c'est-à-dire qui prétend résoudre des problèmes philosophiques par la science. Réduit à un simple véhicule, le style se confond avec le sens du réel dont la définition consiste à « *sentir la nature et la rendre telle qu'elle est* », d'où la nécessité d'une langue qui ne soit pas écran. Quoique les naturalistes aient multiplié les déclarations selon lesquelles le naturalisme s'intéresse autant au vice qu'à la vertu, « *la littérature n'est pas toute dans l'ouvrier, elle est aussi dans la nature qu'elle peint* ». La littérature naturaliste proposera en fait essentiellement des figures populaires (ouvriers et petits fonctionnaires) dans un décor urbain.

La littérature naturaliste est une littérature de synthèse du type balzacien et de l'anti-héros flaubertien, ce qui donne des personnages vidés d'individualité.

La prépondérance de Zola dans le milieu naturaliste est indiscutable et le débat se catalysera d'ailleurs essentiellement autour de lui. L'école naturaliste est le plus souvent appelée école de Médan, du nom de la maison qui appartenait à Zola et où les écrivains naturalistes comme Huysmans et Maupassant avaient l'habitude de se réunir.

En dehors de l'œuvre zolienne, le naturalisme a donné peu d'œuvres majeures.

* Conception philosophique qui estime qu'il existe des rapports de cause à effet entre les phénomènes physiques, les actes humains.



Le Stoïcisme

Le stoïcisme antique est marqué par trois périodes. Chacune d'elles ne compromet pas la constance de la philosophie stoïcienne mais voit se déplacer son centre d'intérêt.

L'ancien stoïcisme est fondé à Athènes au III^e siècle avant J.-C. Les questions de physique et de logique prédominent. Ses principaux représentants sont **Zénon de Citium**, qui installa son école dans une colonnade du nom de *Stoa Poikilê* (« portique peint ») – qui donne son étymologie au stoïcisme –, son disciple Cléanthe d'Assos puis Chrysippe de Soli.

Le moyen stoïcisme se développe au II^e siècle avant J.-C., grâce à des auteurs qui commencent à l'intégrer à la pensée latine : Antipatros de Tarse, Panaitios de Rhodes, puis Posidonius d'Apamée.

Enfin, on retient trois grands noms du stoïcisme de l'époque impériale, philosophie très présente dans la Rome des I^{er} et II^e siècles avant J.-C. : Sénèque, précepteur et conseiller malheureux de Néron et, aux deux extrémités de l'échelle sociale, l'esclave affranchi Epictète et l'empereur Marc Aurèle. Ces penseurs mettent l'accent presque exclusivement sur la morale.

L'intégration, par certains auteurs, de la sagesse stoïcienne à la pensée chrétienne traverse le Moyen Âge et la Renaissance et s'épanouit notamment dans l'œuvre de Guillaume du Vair. À l'opposé, Pascal montre, dans *L'Entretien avec M. De Saci*, tout ce qui sépare irréductiblement le stoïcisme du christianisme. L'assurance de soi du stoïcisme inspire profondément la méditation de Montaigne sur la mort, ainsi que sa réflexion sur la fonction sociale considérée comme un rôle.



L'héritage stoïcien se maintient sous de multiples formes dans la pensée moderne. Nietzsche le retrouve à sa manière lorsqu'il voit dans l'*amor fati* (« amour du Destin ») la libération suprême. Sartre s'y réfère en définissant la liberté comme « *la possibilité pour la réalité humaine de sécréter un néant qui l'isole* ».

Principes

Les stoïciens antiques accordaient une importance primordiale à l'**éthique**, considérée comme le principal domaine de la connaissance, mais ils formulèrent également des **théories de logique et de science naturelle** pour étayer leurs doctrines. Selon eux, toute réalité est matérielle, mais la véritable matière, qui est passive, doit être distinguée du principe actif, le *logos*, qu'ils concevaient comme la raison divine mais aussi comme un souffle ou feu pénétrant l'ensemble de l'Univers. L'âme humaine serait une manifestation du *logos*. Vivre conformément à la nature ou à la raison, affirmaient-ils, c'est vivre avec l'ordre divin de l'Univers. Cette conception engendra la théorie du « droit naturel » qui exerça une influence profonde sur la jurisprudence romaine.

Pour la morale stoïcienne, le bien ne réside pas dans les objets externes mais dans l'état de l'âme elle-même, dans la sagesse et dans la maîtrise de soi, capables de délivrer l'individu des passions et désirs qui perturbent la vie ordinaire. Les **quatre vertus cardinales de la philosophie stoïcienne sont la sagesse, le courage, la justice et la modération.**

Un trait distinctif du stoïcisme est son **cosmopolitisme**. Les hommes sont une manifestation de l'esprit universel et devraient vivre dans un rapport d'amour fraternel et d'entraide mutuelle. Les différences extérieures, comme le rang ou la richesse, sont négligeables dans les relations sociales. Ainsi, avant l'essor du christianisme, les stoïciens reconnaissaient et préconisaient la fraternité entre les hommes et l'égalité naturelle de tous les êtres humains.

Dans le langage courant, le stoïcisme désigne la capacité d'affronter l'adversité avec volonté, courage et fermeté.

Bibliographie

- Le Manuel d'Epictète, par Flavius Arrien.
Le Stoïcisme aux XVI^e et XVII^e siècles, Paris, Éditions Albin Michel, 1999.
Le Stoïcisme, J. Brun, PUF, « Que sais-je ? »



Auguste Comte et le positivisme

Auguste Comte a théorisé sa pensée et lui a donné le nom de positivisme. Il a pensé une société fondée sur les sciences, où politique, religion et sociologie sont étroitement liées et où elles doivent répondre aux soucis de progrès de l'Humanité (cf. *Les Carnets du temps* n° 2).

En 1817, il devient le disciple de Saint-Simon, ce passage par le saint-simonisme (cf. *Les Carnets du temps* n° 1) fut décisif dans l'évolution de la pensée de Comte. Auprès de Saint-Simon, il a la révélation du fait social, dès lors, il se consacre à la réorganisation de la société, en travaillant dans un premier temps à la réorganisation spirituelle, qui selon lui commande toutes les autres.

Deux faits essentiels ont retenu la réflexion d'Auguste Comte dès ses premières démarches : d'une part, le trouble des esprits, l'anarchie spirituelle issue de la révolution ; d'autre part, l'accord unanime dans le domaine des sciences exactes, où chacun se soumet aux faits.

Dans l'esprit de Comte, l'intérêt scientifique du positivisme est subordonné à son intérêt social : la philosophie des sciences est une sorte d'introduction à la politique qui culmine dans la religion. Cette approche scientifique, c'est-à-dire la science positive, celle qui s'en tient aux faits et qui rejette tout ce qui la dépasse, est, pour Comte, la pierre angulaire du nouvel ordre spirituel et politique à instaurer.

D'après lui, l'humanité, ainsi que chaque individu, passe par trois états successifs dans son développement intellectuel :

- Le premier état mental est l'état théologique, un état mental de l'enfance dominé par la référence au surnaturel et par l'imagination.
- Le deuxième état mental est l'état métaphysique, philosophique, qui laisse le premier en substituant la Raison à Dieu, le naturel rationalisé au surnaturel. Il est l'état mental de la jeunesse, dominé par la rationalisation abstraite.

- Le troisième état mental est l'état scientifique ou positif, sociologique, celui qui élimine les préjugés et les tabous et qui connaît la méthode scientifique, expérimentale et déductive. Il est l'état mental de la maturité, celui de l'expérience.

Le maître du positivisme a dressé une nouvelle classification des sciences au sommet de laquelle se trouve la sociologie. Son objet, c'est la totalité de l'espèce humaine, l'humanité, car l'homme individuel n'est qu'une abstraction, il est enveloppé et dépassé par l'humanité, qui lui est transcendante et qui devient l'objet d'une adoration religieuse.

Au nom de l'humanité, Comte est allé loin dans son utopie de religion positiviste. Il aboutit à reconstruire un « catholicisme moins le christianisme », où le pouvoir spirituel passerait des prêtres aux savants et le pouvoir temporel des militaires aux producteurs.

Si le pouvoir temporel est fondé sur la puissance permise par la fortune et par la force, le pouvoir spirituel est fondé sur le mérite moral. Le mérite moral consiste à faire prévaloir l'intérêt social ou l'intérêt public, sur l'intérêt individuel ou l'intérêt privé. Dans sa haine de l'individualisme et de la liberté d'opinion, Comte conçoit le gouvernement idéal de la société sous forme d'une dictature où les « producteurs » et les « banquiers » exerceraient une autorité absolue, en union avec le pouvoir spirituel.

Le pouvoir spirituel, qui est détenu par les sociologues et par les savants, doit réguler les passions humaines, unir les hommes dans le travail et, pour le travail, consacrer les droits des gouvernants mais également modérer leur arbitraire et leur égoïsme, car les humains sont fondamentalement égoïstes. Toutefois, l'être humain a des tendances altruistes et il convient de développer par la religion ces tendances, ce qui devrait permettre de réaliser la formule sacrée du positivisme : « *L'Amour pour principe, l'Ordre pour base, et le Progrès pour but* ».

Bibliographie

Plan des travaux scientifiques nécessaires pour réorganiser la société,
1822.

Considérations philosophiques sur la science et les savants, 1825.
Discours sur l'esprit positif, 1844.



Général Martial Valin



« **L**e général Valin a exercé contre l'ennemi et avec la plus haute distinction les plus grands commandements et les plus hautes fonctions qu'il était possible d'exercer au cours de la guerre récente pour un officier général de l'armée de l'air, compte tenu des circonstances nationales et militaires du moment » (note du général de Gaulle au sujet du général Valin, 27 avril 1957). Ces quelques mots résument la pensée du général de Gaulle sur le général Martial Valin, l'un des grands noms de l'histoire de l'armée de l'air française.

Né en 1898 à Limoges, il entre dans la cavalerie, en 1917, pendant la Grande Guerre et prépare également le concours de Saint-Cyr.

En 1918, il participe à la bataille de Champagne ; gazé, il doit être hospitalisé.

Promu lieutenant en 1920, il se porte volontaire pour le Levant, puis en 1925, il participe à la campagne du Rif.

En 1926, il rentre en France et décide de passer dans l'aviation. Fort de cette décision, il devient pilote en 1928 et se spécialise dans l'aviation de bombardement et le vol de nuit. Dès cette époque, il étudie la tactique aérienne avec notamment la question du vol groupé de nuit sans aucun feu et l'atterrissage de nuit avec simplement la présence de lumières discrètes.

Son ascension hiérarchique est alors fulgurante et, en 1940, il est envoyé en mission auprès du gouvernement brésilien. Cette même année, il est promu lieutenant-colonel et rallie le Général de Gaulle.

En 1941, il crée des groupes entièrement français composés du personnel navigant, du personnel au sol et de matériels. Sous l'impulsion du général de Gaulle, le

général Valin, commandant des Forces Aériennes Françaises Libres exilées en Grande-Bretagne, met peu à peu sur pied et organise les premières unités aériennes qui vont combattre aux côtés des Alliés. Il donnera à ces unités des noms de provinces françaises et aux escadrilles des noms de villes. C'est ainsi que naissent, successivement, l'Alsace, le Lorraine et l'Île-de-France en 1941 ; le Normandie, le Bretagne et l'Artois en 1942... Cette tradition, qui sera conservée à la libération et poursuivie jusqu'à nos jours, marque un grand tournant dans l'histoire de l'armée de l'air française.

Le général Valin met également en place des groupes d'aviation autonomes, qui combatteront sur tous les fronts, et réorganise l'aviation de transport française. En 1943, il forme les différentes unités de parachutistes de la France Libre qui s'illustreront lors des missions au Proche-Orient, en Afrique du Nord...

Promu général de division aérienne en 1944, il demeure commandant des FAFL en Grande-Bretagne, chef d'état-major général adjoint de l'armée de l'air et chef de la mission de l'air à Londres. Nommé Inspecteur général de l'armée de l'air en 1947 et promu général d'armée aérienne en 1957, il est prolongé dans ses rangs, fait exceptionnel, et prérogatives de général d'armée aérienne sans limite d'âge (décret du 04 août 1954).

Resté actif dans l'armée de l'air française jusqu'à sa mort en 1980, il est honoré par de nombreuses décorations, dont celles de la grande-croix de la légion d'honneur, compagnon de la Libération, croix de guerre 1914-1918 et 1939-1945...

Lors de ces funérailles, un journaliste du quotidien *Populaire* écrit : « si la haute distinction avait existé dans l'armée de l'air, alors le créateur des Forces Aériennes Françaises Libres aurait été maréchal de France » (*Populaire*, 24 septembre 1980)

Bibliographie

« Les Forces Aériennes Françaises Libres », *Air Actualités* n° 552, juin 2002, Patrick Facon.
« Martial Valin, général à vie », *Revue historique des armées* n° 2, juin 2002, Patrick Facon.
Dossier n°Z 23337, Général Valin, S.H.A.A



La naissance de l'empire ottoman

(Deuxième partie 1362-1923)



Murat I^{er} (ou Murad, 1362-1389) entreprend une série de raids victorieux en Macédoine, en Bulgarie et en Serbie (bataille du Kosovo, juin 1389, au cours de laquelle il est tué). De par ces actions, il apparaît véritablement comme le créateur de la puissance ottomane en Europe orientale et tout comme son prédécesseur Orkhan, il poursuit l'œuvre de l'organisation de l'État. À son initiative est mise en place une administration centralisée (le divan) composée d'une multitude de bureaux placés sous l'autorité d'un haut dignitaire : le Grand Vizir. La gestion des provinces (*sandjak*) est assurée par l'attribution de tenures à des militaires qui, en contrepartie, garantissent la levée des impôts, mais qui fournissent aussi l'armée en soldats. Toutefois, cet empire naissant demeure fragile.

Le territoire serbe passe entièrement sous domination ottomane avec Bayazid I^{er} (1389-1402) surnommé Yildirim (la Foudre), fils de Murat I^{er}, qui achève la conquête de la Thessalie et poursuit l'extension en Anatolie. Il pousse jusque sous les murs de Constantinople. La capitale ne fut sauvée que par l'invasion mongole. Le 20 juillet 1402, il est battu à Ankara par l'armée de Tamerlan (*Timour Lang*) qui est déjà maître de l'Iran et de l'Irak, et est fait prisonnier. L'Empire ottoman, qui subit le pillage des envahisseurs mongols, perd aussi toutes ses conquêtes en Anatolie et, dix ans durant, dans la guerre civile, les fils de Bayazid se déchirent le pouvoir. L'échec n'est que temporaire pour les Ottomans qui reconstruisent, qui consolident et qui étendent à nouveau leur puissance.

De ces guerres intestines, Mehmed I^{er} sort finalement vainqueur en 1412 et apparaît comme l'homme capable de redresser la situation ; de fait, lorsqu'il meurt la même année, les émirats d'Anatolie sont réintégrés au domaine ottoman. En somme, les Ottomans n'ont subi qu'un retard dans leur expansion, reprenant de plus belle avec le nouveau sultan, Murat II (1421-1451) en Europe comme en Anatolie septentrionale. L'avance turque en Europe provoque une nouvelle croisade, plus limitée que la précédente, qui elle aussi échoue (Varna, 10 novembre 1444).



L'arme aérienne selon John Warden

John Warden est né en 1943 dans une famille texane. Il occupe dès les années soixante-dix divers postes d'état-major, en particulier au Central Command où il sert auprès du chef d'état-major à Washington. En service au Vietnam au début de sa carrière, il gravit successivement les échelons de la hiérarchie et est affecté à Eglin, en Floride, où il vole sur F-15, puis à Moody dans l'état de Géorgie pour voler sur F-4 en tant qu'adjoint au chef des opérations de l'escadre. Dans ces deux unités, rattachées à la 9th Air Force, la composante aérienne du Central Command, il organise, dirige et participe à des opérations de projection de puissance à longue distance impliquant de nombreux avions de combat et de soutien. Il prend le commandement, en 1986, du 36th Tactical fighter Wing à Bitburg en Allemagne.

John Warden a acquis la célébrité en tant que « chef d'orchestre » de la guerre aérienne lors de la guerre du Golfe (*Operation Desert Storm*). C'est à cette occasion qu'il a pu mettre en œuvre une théorie qu'il avait mûrie au cours des années précédentes. Ce plan d'ensemble a été préparé par John Warden lorsque celui-ci était stagiaire à l'Air War College dans le cadre de sa thèse intitulée *The air Campaign*. Texte influent, traitant de l'emploi des forces aériennes au niveau opératif, ce livre se concentre sur la traduction, sous forme de plan de théâtre, des objectifs de la politique nationale et des buts stratégiques militaires ; il est principalement centré sur la planification de la contribution de la puissance aérienne à l'effort général. De par son contenu, il reproduit l'incomparable héritage théorique et pratique américain dans ce domaine.

Cette théorie se fonde sur le centre de gravité de l'ennemi qu'il s'agit moins de détruire que de frapper en vue de paralyser avec le minimum de dégâts collatéraux.



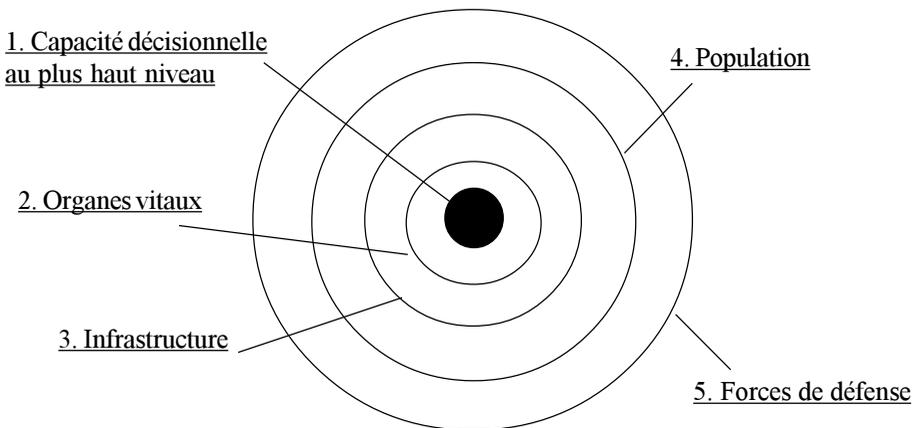
Cette nouvelle approche a pu voir le jour grâce à l'apparition des armes de précisions guidées, à l'opposé de ce qui s'était passé au Vietnam où le bombardement de masse n'avait pas donné les résultats escomptés, surtout lorsque celui-ci est tenté dans un environnement qui ne s'y prête pas.

Concepteur de la campagne en quatre phases qui ont guidé les Alliés durant *Desert Storm*, Warden développe une vision de la guerre aérienne pour le 21^e siècle qui, inébranlablement, affirme la domination de la puissance aérospatiale sur les forces de surface.

Après les hostilités, John Warden rejoint la Maison Blanche en tant que conseiller spécial du Vice President Dan Quayle. Il est ensuite nommé commandant de l'Air Command and Staff College où il refond le programme d'instruction, mettant l'accent sur l'apprentissage de la planification des opérations aériennes.

Il est aujourd'hui président d'une société de conseil en stratégie. Il vit avec sa femme Margie dans les environs de Montgomery dans l'Alabama.

John Warden est l'auteur de « Air campaign : Planning for combat ».



Bibliographie

Campagne aérienne, John Warden, préface de Philippe Steininger, Économica, 1999.

La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car, même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

To realize ou réaliser, telle est la question !

À l'heure où les anglicismes prolifèrent dans la langue de Molière, il en est un des plus courants : réaliser. Aujourd'hui, peu se rendent compte qu'ils sont dans l'erreur. En revanche, beaucoup *réalisent* que le temps est détraqué, que le niveau des bacheliers baisse, mais très peu réalisent des cathédrales, des pyramides ou même des temples grecs !

De fait, la langue française ne connaît qu'un sens pour réaliser : celui de créer, de façonner, d'accomplir. En revanche, le sens de se rendre compte, comprendre, s'apercevoir, mesurer, saisir... est anglais et ne doit nullement être usité en français, ce qu'avait compris le tragique grec Euripide !

« *Le temps ne s'occupe pas de réaliser nos espérances, il fait son œuvre et s'envole.* »